CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E77021** **VALABLE JUSQU'AU** **23/03/2027**

ÉDITÉ LE 27/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/05/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 100 170

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 2005 B 802

Siret : 482 298 270 00042

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9018562

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 79643753

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 79643753

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : SOC PROVENCALE DE TRAVAUX DU BAT

Sigle : SPTB

16 RUE LOUIS LEPINE
ZONE ECOPOLIS SUD
13500 MARTIGUES

Téléphone : 04 86 37 98 94 **Fax :** 04 86 37 98 94

Portable : 06 03 80 46 22

Responsabilité légale :
NOGUES FRANCK GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@sptb-martigues.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 314 313 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	9	21/01/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025